

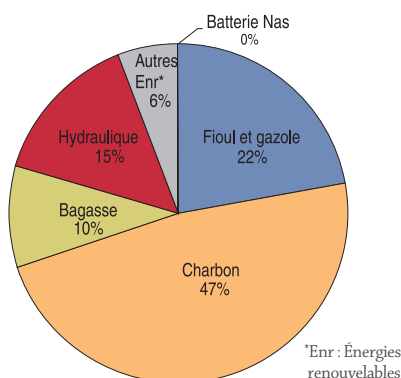
Électricité : les énergies renouvelables perdent du terrain

La production d'électricité, livrée sur le réseau à La Réunion, s'élève à 2 750 GWh en 2011. Elle augmente de 1,9 % par rapport à 2010 (soit + 50 GWh). Toutefois, la croissance de la consommation électrique ralentit. Avec + 1,9 %, elle est inférieure à la moyenne 2006-2010 (+ 3,1 % par an) et 2003-2005 (+ 4,5 %).

La production électrique provient à 70 % des énergies primaires fossiles (pétrole et charbon) et à 30 % des énergies renouvelables (graphique 1). En 2011, la part de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables baisse de 3,5 points par rapport à 2010 (- 80 GWh). Ce recul s'explique principalement par la baisse de la ressource hydraulique en raison des aléas climatiques.

En 2011, la production des centrales hydrauliques diminue de 26 % (soit - 140 GWh), en raison de la sécheresse qui a causé l'arrêt de plusieurs centrales. La production éolienne baisse également de 31 % en raison de la baisse d'intensité du régime des vents et s'élève à 12 GWh. À l'inverse, la production photovoltaïque poursuit son développement. Elle a presque doublé par rapport à 2010 (+ 66 GWh). La production électrique à partir du biogaz diminue de 16 %

■ Graphique 1 : Production électrique totale par type d'énergie



Source : Observatoire énergie Réunion.

(- 1,2 GWh) et la production à partir de la bagasse reste stable à 270 GWh.

Pour compenser le manque de production hydraulique, la production diesel et celle des turbines à combustion ont augmenté de 30 % (+ 139 GWh). Par contre, la production des centrales thermiques à charbon, qui assurent la production de base toute l'année, reste constante à 1 305 GWh.

Énergies renouvelables : quelle sécurité ?

Sécuriser l'approvisionnement énergétique de La Réunion implique de prioriser les énergies de base ou de semi-base dont les technologies ne sont pas encore matures, tels que les énergies marines, la biomasse, la valorisation du bois énergie, etc. Parallèlement, le développement des énergies intermittentes telles que l'éolien et le photovoltaïque pourra se faire moyennant un accompagnement de leur développement par du stockage de l'énergie, qui permettra la régulation sur le réseau électrique.

Une évaluation de la consommation énergétique des petits commerces

La consommation énergétique des petits commerces non-alimentaires a été évaluée en 2011 par une étude de l'OER. Elle s'élève à 352 GWh/an, soit en moyenne 19 540 kWh par an pour un petit commerce.

Selon le bilan de puissance électrique, les postes « confort » (comprenant essentiellement la climatisation) et « éclairage » disposent des plus fortes puissances en raison d'un fort taux d'équipement et de puissance.



E

Énergie

ces unitaires importantes. Les postes « confort » et « éclairage » consomment en moyenne respectivement 9 250 kWh/an et 6 870 kWh/an, principalement en raison de la climatisation pour le confort et de l'utilisation de néons et d'halogènes pour l'éclairage (graphique 2).

La plupart des établissements sont climatisés : 94 % des petits commerces non alimentaires sont équipés d'au moins une climatisation, avec en moyenne 2,2 climatiseurs par commerce. Mais la qualité énergétique des équipements reste moyenne. La majorité des commerces ont une climatisation de classe C à G. Seuls 2 % des commerces réunionnais sont équipés d'une climatisation de classe A.

Le secteur des « produits de santé » est le plus consommateur d'électricité parmi les

commerces étudiés. En dehors du secteur, le nombre d'employés ainsi que la surface sont déterminants pour la consommation.

Des potentiels de maîtrise de l'énergie

En fonction des résultats obtenus, des potentiels d'économie d'énergie ont été dégagés, qui portent sur l'éclairage, la climatisation et le matériel hifi. Les hypothèses de maîtrise de l'énergie sont bâties sur le confort des occupants et pour le même service rendu :

- en remplaçant les lampes incandescentes, les lampes halogènes et les néons par des ampoules fluo-compact (LBC), l'économie réalisée serait de 4 960 kWh/an et par commerce soit une économie de 54 % sur la facture électrique pour ce poste ;

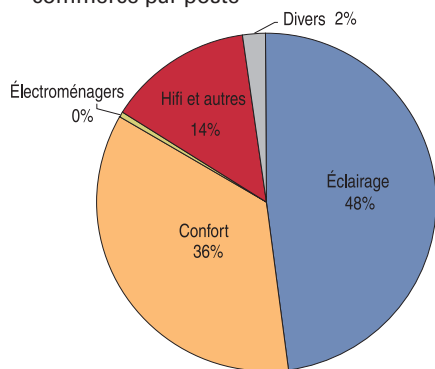
- en augmentant la température de la climatisation à 24 °C, l'économie réalisée serait de 2 690 kWh/an et par commerce (- 41 % sur la facture de climatisation) ;

- en réduisant la période de climatisation (nb d'heures par jour), 2 460 kWh/an par commerce pourraient être économisés (- 37 % sur ce poste) ;

- en remplaçant les climatiseurs de classe inférieure à A par une classe A, l'économie réalisée serait de 910 kWh/an (- 12,4 %) ;

- enfin, en supprimant les veilles du matériel hifi et des autres matériels, il est possible de réaliser une économie de 6 % sur la facture électrique de ce poste. ■

■ Graphique 2 : Répartition des consommations électriques des petits commerces par poste



Source : Observatoire énergie Réunion, enquête sur les petits commerces non-alimentaires 2011.

Dorothee LESOUËF
Observatoire énergie Réunion

150 petits commerces non alimentaires enquêtés

Une étude de l'observatoire énergie Réunion visant à mesurer la consommation énergétique a été menée en 2011 auprès de 150 petits commerces non-alimentaires. Ils appartiennent aux secteurs suivants : équipement de la personne (habillement, chaussure, bijouterie), équipement du foyer (électroménager, meubles, tissus), commerces de détail en magasin spécialisé (jouets, matériel de téléphone), loisirs (livres, journaux et papeterie), produits de santé (pharmacies et opticiens).